



Règlement

Marché de Noël de Levroux

Le Marché de Noël organisé par la Ville de Levroux a pour objectif de proposer au public une soirée dans l'esprit traditionnel de Noël. Les stands sont destinés à un large public et permettent aux visiteurs de faire leurs achats et de profiter de diverses animations dans un esprit convivial et festif.

Organisation générale

Le marché de Noël se tiendra le vendredi 15 décembre de 16h à 21h.

Chaque année, le marché de Noël prend vie dans le cœur historique de Levroux autour de la Collégiale Saint-Sylvain. Le marché, semi-nocturne, attire chaque année de nombreux visiteurs par la diversité de ses exposants, les illuminations du site, et les animations proposées tout au long de la soirée. En 2022, 3000 personnes se sont rendues à Levroux pour découvrir son marché de Noël.

L'accueil des exposants

L'équipe organisatrice sera présente afin de vous accueillir et vous guider vers votre emplacement. L'accueil se déroulera de 13h à 15h30 autour de la Collégiale Saint-Sylvain. Tous les stands devront être prêts et ouverts au public à 16h et jusqu'à 21h, fin du marché. La participation à la manifestation est subordonnée à l'acceptation sans réserve du présent règlement. Les exposants retenus s'engagent à être présents pour toute la durée de la manifestation aux plages horaires obligatoires.

Les organisateurs demandent à ce que les produits présentés soient en corrélation avec le thème de Noël et les fêtes de fin d'année (par exemple vente de produits tels que bijoux, foie gras, etc., pouvant être offerts ou utilisés lors des fêtes de fin d'année). En 2023, la Ville s'inspire de la célèbre saga Harry Potter afin de vous proposer un thème féerique, représentatif de la magie de Noël.

Les emplacements : Modalités techniques

Configuration des emplacements et tarifs

Emplacement couvert de 2m <i>Sous barnum collectif ou petit stand individuel. Place limitée, attribuée en fonction des disponibilités (1)</i>	6€ pour les exposants hors Levroux	Gratuit pour les exposants de Levroux	<i>(1) Afin de garantir des emplacements couverts à un maximum d'exposants, il sera accordé un seul emplacement couvert par participant. Toute demande d'espace supplémentaire sera examinée après le dépôt de tous les dossiers examinés après le dépôt de tous les dossiers.</i>
Emplacement de plein air <i>Afin d'éviter d'empiéter sur les zones de passage du public, aucun étalage en dehors des zones d'emplacement ne sera autorisé.</i>	6€ de 1 à 2 mètres linéaires pour les exposants hors Levroux <i>Au-delà de 2 m linéaires : 2,50€ le mètre supplémentaire</i>	Gratuit pour les exposants de Levroux	

Matériel mis à disposition

Pour les emplacements couverts des tables pourront être mises à disposition (une par stand).

Electricité et éclairage

La puissance électrique étant limitée, l'exposant s'engage à limiter ses branchements à ce qu'il a indiqué dans son dossier d'inscription. Tous les appareils électriques non signalés lors de l'inscription ou utilisant une puissance supérieure à ce qui avait été indiqué devront être remballés.

Des coffrets électriques seront installés à plusieurs endroits du marché. Il est demandé aux exposants d'apporter leur propre rallonge électrique. Un éclairage minimum sera fourni sous les stands couverts.

Sécurité et stationnement

Dans le cadre du plan Vigipirate, une fermeture complète du marché sera mise en place. Aucun véhicule ne sera donc autorisé à stationner ou à circuler autour de la Collégiale Saint-Sylvain pendant les heures d'ouverture du marché. Et aucun stand ne peut être déménagé durant les heures d'ouverture au public (16h à 21h).

Pendant la manifestation, les stands et ce qu'ils contiennent sont sous l'entière responsabilité des exposants. En aucun cas, la responsabilité de la Ville de Levroux ne pourra être mise en cause en cas de casse ou de vol.

Vente de restauration et boissons

Pour les exposants qui souhaitent faire de la restauration sur place, aucune cuisson ne sera autorisée sous les stands couverts (fournis par la municipalité), tout comme le stockage de bouteille de gaz.

Pour les ventes de boissons alcoolisées, une demande d'autorisation de débit de boissons devra être demandée par l'exposant.

Décoration des emplacements

La décoration des stands est à votre charge. Merci de prévoir une nappe pour protéger les tables mises à disposition. Il est interdit de coller, scotcher des éléments sur les barnums.

Caution de réservation

Une caution de réservation de 50€ (en chèque à l'ordre du Trésor public) vous est demandée. Lors de votre départ, un état des lieux de votre emplacement sera effectué. Si aucune dégradation n'est observée, votre caution ne sera pas encaissée et le chèque vous sera restitué sous une semaine par courrier postal.

Modalités d'inscription

Le marché est ouvert aux artisans, créateurs, artistes indépendants, producteurs, commerçants, traiteurs et association régionaux, qui souhaitent proposer des œuvres, articles ou produits garantissant la qualité du marché. Les demandes d'inscription seront examinées par une commission de la ville organisatrice qui se réserve le droit de les accepter ou de les refuser selon les places disponibles et en fonction de la profession ou des objets présentés, sans être tenu de motiver ses décisions.

La commission se déroulera début novembre et une réponse sera apportée au plus tard le 17 novembre.

Candidatures « commerçants »

Elles seront examinées en tenant compte des critères suivants :

- La date de réservation.
- Le type de produits vendus, en lien avec les traditions de Noël et fêtes de fin d'année.

À noter que les organisateurs essaieront de privilégier la diversification des produits proposés afin de répondre au mieux aux demandes de visiteurs et éviter toute concurrence entre commerçants.

Candidatures « associations »

Elles seront examinées en tenant compte des critères suivants :

- La dimension de loisirs, solidaire, humanitaire, caritative de l'activité ou du projet de l'association.
- Présentation d'articles en rapport avec la fête de Noël.

Documents à fournir :

- Le formulaire d'inscription complété et signé
- Le paiement de l'emplacement en espèces ou chèque à l'ordre du Trésor Public.
- Le chèque de caution de 50€ à l'ordre du Trésor Public.
- Formulaire d'autorisation débit de boissons, uniquement si vente d'alcool sur le stand
- Photos des produits exposés – *facultatif*

Seuls les dossiers d'inscriptions complets seront pris en compte et présentés en commission de sélection. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au dimanche 22 octobre 2023.

- Envoi postal : Office de tourisme Levroux Boischaux Champagne - 10 rue Nationale, 36110 Levroux

Conditions d'annulation

En cas de désistement, la date limite pour nous en informer est fixée au vendredi 24 novembre 2023, au-delà de cette date, aucun remboursement ne pourra être exigé.

La Ville de Levroux se réserve le droit d'interrompre, d'écourter ou de modifier la manifestation en cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent. Elle ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable. Les cautions seront bien sûr restituées.

La participation au marché de Noël, implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. La Ville de Levroux se réserve le droit de refuser toute personne n'ayant pas réglé en totalité sa facture antérieure ou présente.

Mention manuscrite « lu et approuvé » :

Date :

Signature :

CONTACT

Office de tourisme

Jade Guilbaud

10 rue Nationale, 36110 Levroux

02 54 22 88 20 / evenement@levroux.fr